

Compte rendu d'AUDIENCE IG EPS / SNEP hdf

11 mai 2015 – 11h00, Paris XVème

Etaient présents :

Mme DEBUCHY Valérie, doyenne de l'Inspection Générale de l'EPS

M FAYEMENDY Jean, responsable national du SNEP – juridique, sécurité, sport scolaire -

M DELTOUR Anthony, responsable du secteur hors de France du SNEP

Le SNEP remercie l'IG EPS pour cette audience qui fait suite à celle du 23 mars dernier avec le nouveau responsable du secteur pédagogique et le responsable de la mission sport de l'AEFE.

Le SNEP tient à présenter la situation de l'EPS à l'Agence : il y a 330 000 élèves dans le réseau répartis dans 494 établissements et 135 pays. En EPS, d'après une étude menée par le SNEP depuis 2 ans, l'EPS serait enseignée par 85,4% de non titulaires. Dans certaines zones, ce chiffre dépasse même les 95% alors que le taux d'encadrement en titulaires de la zone « la mieux dotée » dépasse tout juste les 28%. La forte disparité des profils d'enseignants non titulaires n'est pas assez prise en charge par l'Agence malgré quelques efforts consentis (création de 9 postes d'EEMCP2 EPS, chiffres bien en deçà des besoins) : peu de création de postes de résidents, peu d'offre en formation continue ou en formation initiale, pas de remise à niveau ou de formations en secourisme ou en sauvetage aquatique, peu d'aide linguistique à la compréhension des textes officiels pour les non francophones, non ouverture du concours réservé aux contrats locaux du réseau etc.



Thème 1 : Circulaire/ Note EPS AEFE

Le SNEP rappelle le travail élaboré en 2013 avec l'AEFE sur la parution d'une circulaire EPS à l'Agence. Lors de l'audience du mardi 21 mai 2013, il avait été décidé de la parution d'une partie EPS dans la note de rentrée 2013 et de la rédaction de la circulaire EPS durant l'année 2013/2014 en concertation avec l'IG EPS, pour un vote au dernier CT de l'AEFE en juin 2014. Suite au non-respect de ces engagements, le SNEP s'était adressé à la nouvelle directrice le 25 septembre 2013 qui s'était finalement engagée sur la présence d'une partie EPS dans la note de rentrée 2014 et la rédaction en

2014/205 d'une note en accord avec l'IG EPS à destination des chefs d'établissement (celle-ci devant rappeler les textes officiels qui régissent l'organisation et l'enseignement de l'EPS et impulser la politique en matière d'EPS et de sport scolaire que souhaite mener l'agence).

Rien n'ayant été fait, le SNEP souhaite relancer les discussions pour faire avancer ce projet essentiel pour le développement de l'EPS et du sport scolaire à l'AEFE.

Mme DEBUCHY précise qu'elle a bien lu les différents comptes rendus d'audience du SNEP hdF, notamment celui de la dernière audience avec le nouveau chef du secteur pédagogique. Elle précise qu'elle a été nommée il y a tout juste 2 ans et qu'elle a donc pris le dossier AEFE en charge il y a peu de temps. Elle rappelle que l'IG EPS travaille déjà avec l'AEFE et qu'un inspecteur général avait participé au séminaire des EEMCP2 EPS lors des JIJ à Rabat il y a deux ans. L'an dernier, elle-même avait rencontré les responsables du SNEP Maroc et des chefs d'établissements lors d'une mission à Casablanca. Elle affirme la volonté de l'IG EPS de reprendre la main sur le dossier EPS à l'AEFE.

La doyenne tient à énoncer les avancées depuis qu'elle a pris en charge le dossier AEFE :

- Rappel aux IA IPR de leurs prérogatives dans les zones de formations AEFE avec notamment l'obligation qui leur est désormais faite de remonter un volet AEFE chaque année pour assurer un plus grand suivi des examens.
- Présence dans le rapport de la commission nationale des examens d'un volet AEFE avec la possibilité pour les élèves du réseau de passer désormais une épreuve d'option EPS de n'importe quelle Académie alors que cela n'était limité qu'aux activités de leur académie de rattachement et de la liste nationale.
- B.O du 17 du 23 avril 2015 : une épreuve de la liste des académies de rattachement de centres d'examen ouverts à l'étranger pourra être adaptée aux particularités culturelles et géographiques des pays étrangers (pour le bac dans le réseau AEFE ndlr).

Le SNEP ne peut que se féliciter d'une plus grande implication et intervention de l'Inspection Générale au sein du réseau AEFE. Il rappelle qu'un texte de cadrage exprimant notamment la politique en matière d'EPS que souhaite mener l'Agence devrait être publié. A cet effet, le SNEP hdF propose la constitution d'un groupe de travail entre le secteur pédagogique de l'AEFE, l'IG EPS et le SNEP hdF. Mme DEBUCHY précise qu'elle devra rencontrer le responsable du secteur pédagogique début juillet et qu'elle souhaite mettre en place rapidement deux autres actions :

- La mise en place d'une partie EPS sur le site de l'AEFE avec trois portails différents (*chef d'établissement, enseignants et élèves*).
- La rédaction d'une lettre de rentrée de l'IG EPS pour les collègues d'EPS du réseau avec un renvoi systématique vers le site des Académies de rattachement et la lettre de rentrée des IA IPR.

Thème 2 : Formation continue

Le SNEP remet un document récapitulant les stages EPS programmés en 2014-2015 ([voir document sur le site du SNEP hdF](#)). Le constat est alarmant avec 35% (42% l'an dernier) des zones de formation continue qui n'ont pas de stage en EPS (6 zones sur 17). Le SNEP précise aussi que 25% des zones avec EEMCP2 EPS ne proposent pas de formation* alors que ces derniers sont censés initier et favoriser son développement (*par faute de moyens et de volonté des Comité de Pilotage et de la Mutualisation).

Le SNEP rappelle que le retard en la matière dans le réseau est énorme et que les disparités des parcours professionnels sont multiples avec plus de 85% d'enseignants en contrat local. Il n'est donc pas acceptable qu'on laisse des enseignants sans formation et en difficulté. Le SNEP précise que tous les contrats locaux ne sont pas sans qualification et qu'il faut donc vraiment distinguer les formations de type « initiale » et de type « continue ». Concernant les problèmes de non connaissance de la langue française de certains collègues, il serait facile pour les établissements de mettre en place des cours de langue gratuits pour les personnels non francophones.

Le SNEP rappelle que les cellules de formation continue n'existent pas partout et que leur fonctionnement n'est pas toujours égal (pré-tri en amont, priorité aux disciplines dites « orchestrales »...). Le SNEP est aussi persuadé que si les demandes sont remontées au CPM par les établissements, il sera impossible qu'elles soient de même nature sur une même zone. Par conséquent, aucun stage d'EPS n'est programmé faute de réelle unité dans les demandes. Pour le SNEP, il ne faut pas non plus se voiler la face : l'EPS n'est bien souvent pas la priorité des chefs d'établissement malgré les risques en matière de sécurité et la mise en place des futurs programmes. Les choix de stage dépendent aussi fortement de la présence au CPM de l'inspecteur de telle discipline (telle année maths, telle année français etc.).

Pour le SNEP, l'IG EPS a son rôle à jouer en rappelant à l'Agence les risques encourus à enseigner l'EPS sans formation adéquate et en invitant les inspecteurs des Académies à s'intéresser aux différents plans régionaux de formation (PRF) des zones de rattachement et à se rapprocher des EEMCP2 EPS quand ils sont présents. Le SNEP précise aussi que lors de la venue d'IA IPR dans le réseau, cela permet de faire un état des lieux d'une zone et de faire des propositions concrètes à l'AEFE et aux chefs d'établissement pour améliorer la situation. Le constat fait par les IA IPR sera évidemment le même que celui fait par le SNEP mais il aura plus d'écho au niveau des proviseurs.

Thème 3 : Inspections dans le réseau

Le SNEP souhaite interpeller la doyenne de l'IG EPS sur le problème des inspections dans le réseau. En effet, de nombreux collègues souhaitent être inspectés et n'obtiennent la visite d'un inspecteur qu'à de trop rares exceptions. Le SNEP souhaite que cela change car cela pénalise les collègues et la discipline en général dans le réseau :

- La note pédagogique des collègues en poste dans le réseau n'évolue pas durant la quasi-totalité de leur mission à l'AEFE (des périodes de 15/20 ans sans inspection sont fréquentes !) :
 - ✓ cela les pénalise lors de leur retour en France (ils mettront un temps certain pour rattraper leur retard et auront plus de mal à bénéficier du grand choix et de l'accès à la hors classe – alors que certains auront même fait des années de disponibilité qui auront déjà pénalisés leur avancement d'échelon-).

- ✓ Cela les pénalise pour les mutations au sein du réseau AEFÉ et sur des postes spécifiques en France où sont demandés les derniers rapports d'inspection et où la note pédagogique est une composante importante du barème.
- ✓ Cela les pénalise s'ils veulent obtenir une promotion dans le corps des agrégés ou des PEPS.
- Les collègues n'ont donc que très peu de retour sur leur travail et sur leurs pratiques pédagogiques alors que le métier évolue continuellement et que l'étranger donne une expérience très enrichissante pour les enseignants.
- Le travail des équipes en place n'est pas encadré alors que les coordinateurs auraient parfois bien besoin de l'appui d'inspecteurs pour faire comprendre, voir respecter les textes officiels. Le SNEP rappelle que l'EPS est enseignée à plus de 85% par des collègues contrats locaux qui n'ont pas toujours eu une formation à la française, qui ne parlent pas toujours la langue française, qui dans leur plus grande majorité ne peuvent malheureusement pas disposer de stages de formation initiale ou continue, qui sont parfois employés dans des conditions très précaires (*ex. des salaires en Amérique du Sud allant de 400 euros à 2000 euros mensuels*) ce qui renforcent le ressenti envers les collègues titulaires et donc les textes officiels français. Mme DEBUCHY comprend bien que la position des coordinateurs dans les établissements de petite taille ne doit pas être évidente du fait de l'isolement. Le SNEP précise que la situation dans les grands établissements peut souvent être plus difficile du fait du nombre important de parcours professionnels différents. Le ratio enseignants qualifiés (résidents ou contrats locaux) et enseignants non qualifiés penche souvent en faveur des collègues non qualifiés. La venue d'un inspecteur et le suivi régulier de la situation permettrait de faciliter le travail des équipes en place.
- Cela permettrait aussi un recadrage au niveau des équipes dirigeantes en place sur les spécificités de l'enseignement de l'EPS en termes d'installations, de programmation, de sécurité, de pré requis pour enseigner, de formation continue, de rédaction du projet d'EPS, de politique du sport scolaire, d'organisation des examens etc.

Pour le SNEP, il est donc urgent d'impulser une véritable campagne d'inspection en EPS sur le réseau sur trois ans en collaboration avec les services pédagogiques de l'Agence. Cette volonté doit venir de l'IG EPS et de l'Agence car cela n'est pas la priorité des chefs d'établissement et des CPM. L'idée que soit envisagé un réajustement automatique de la note pédagogique comme cela est le cas dans certaines académies est aussi à étudier.

Thème 4 : Homologation des établissements dans le réseau

Le SNEP remet une copie des deux courriers qu'il avait envoyés à l'Agence, à la DGESCO et à l'IG EPS pour dénoncer la non-conformité aux principes d'organisation pédagogique et éducative dans les établissements homologués au [Maroc](#) et en [Espagne](#) (février 2013 et 2014). Le SNEP remet aussi un document synthétisant et rappelant les conditions d'obtention de l'homologation et rappelle le rôle essentiel que doit jouer l'IG EPS. La doyenne nous confirme que pour le moment, l'IG EPS n'est pas sollicitée au moment des demandes d'homologations ou de leur reconduction. Le SNEP rappelle le contenu de la note de service n° 2014-097 du 28-7-2014 et réaffirme le rôle que doit jouer l'inspection

générale d'EPS. Mme DEBUCHY étudiera la situation et verra avec ses homologues des autres disciplines et avec l'Agence la façon dont les choses pourront avancer.

Le SNEP demande que les 9 établissements dont nous avons pointé les problèmes ainsi que le lycée français de Vienne (*2h d'EPS en collègue alors que c'est un EGD !*) soit placés en « année probatoire » comme le stipule la note de service afin de les inciter à respecter les volumes obligatoires en EPS. La doyenne demande si le nombre d'établissement dans ce cas se limite à ceux-là ou s'il y a d'autres cas similaires ailleurs. Le SNEP précise qu'il est bien souvent alerté du non-respect des textes par des collègues résidents en poste. Cela laisse supposer que la situation dans les établissements isolés et sans titulaire ou personne qualifiée peut être identique mais que nous ne sommes pas pour l'instant au courant. Le SNEP rappelle la proposition du chef du secteur pédagogique de l'AEFE de mettre une partie EPS dans l'enquête de rentrée. Nous pourrions ainsi définir ensemble les items à rajouter (nombre d'enseignants titulaires, non titulaires, présence d'Association sportive, nombre de forfaits AS manquant, volume horaire EPS par niveau de classe, historique de la formation continue etc.) et les proposer à M DURAND.

Thème 5 : Evaluation aux examens

Le SNEP a déjà alerté l'IG EPS sur des problèmes d'organisation de l'évaluation en CCF comptant pour le Bac. Les irrégularités sont fréquemment remontées à notre secteur (*non-respect des textes officiels, co évaluation non respectée ou en présence d'un collègue non enseignant, problème pour comprendre les référentiels pour les collègues ne parlant pas le français etc.*). L'absence d'inspection et le manque de volonté de la part des chefs d'établissement ne permettent pas de faire bouger les choses durablement. Depuis peu, on note cependant un regain d'intérêt des inspections pédagogiques des Académies partenaires pour les établissements à l'étranger. De plus en plus d'Académies demandent de remonter les protocoles d'évaluation et de remplir le logiciel EPSnet. Certaines organisent même des commissions d'harmonisation par zone. Malheureusement, cela n'est pas encore systématique pour les 17 zones AEFE et un contrôle sur le terrain n'est pas opéré (*on nous a signalé la rédaction de faux protocoles à destination des IA IPR alors que sur le terrain, les élèves sont notés au bac avec plusieurs sports collectifs et avec le test Cooper !*).

Mme DEBUCHY est bien consciente du problème et c'est pourquoi elle a demandé aux IA-IPR des Académies de rattachement de lui remonter un volet « centres de l'étranger » pour chaque examen. Elle n'était pas au courant que certaines commissions d'harmonisation étaient organisées et trouve que c'est une excellente chose. Cependant, elle doute que cela puisse s'étendre à l'ensemble du réseau pour une question de coût. Le SNEP propose que ces commissions soient systématiquement mises en œuvre avec tous les coordinateurs d'une même zone autour d'un inspecteur, quitte à utiliser la visio-conférence pour les zones très éloignées. La doyenne de l'IGC EPS trouve la proposition intéressante et effectivement réalisable.

Le SNEP rappelle aussi que dans les années 2000, les établissements avaient obligation d'avoir un titulaire en EPS pour pouvoir faire passer les épreuves en CCF. Dans le cas contraire, leurs élèves passaient les épreuves en contrôle ponctuel terminal en présence d'un titulaire qui était missionné. Cette politique avait permis des avancées certaines :

- Réel contrôle de l'organisation des examens,
- Regard extérieur sur l'organisation de l'EPS dans les établissements sans titulaire,
- Création de postes de titulaires par les établissements afin d'être autonomes pour le passage des épreuves d'EPS aux examens.

Le SNEP souhaite que l'IG EPS réfléchisse avec l'Agence pour trouver des solutions pour éviter tous débordements dans l'organisation des examens en EPS, et plus généralement, pour encadrer l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans le réseau. La remise en place de cette mesure pourrait aider à améliorer la situation.

Thème 6 : EEMCP2 EPS

Pour pallier au faible taux d'encadrement par des titulaires en EPS, l'AEFE a créé 9 postes d'EEMCP2 pour 17 zones de formation continue, ce qui est très peu par rapport aux autres disciplines. Il y a par exemple 4 fois moins d'heure de philo dans la scolarité des élèves, mais 4 fois plus d'EEMCP2 dans cette discipline ! De plus, depuis cette année, le volume des décharges horaires accordées aux collègues en place a fortement diminué alors même que certaines zones se sont agrandies. Le SNEP et Mme DEBUCHY s'accordent aussi à dire que tous les EEMCP2 EPS n'ont pas les moyens d'assurer leurs missions et que cela dépend encore trop du bon vouloir des chefs d'établissements. Le SNEP estime que le dispositif a été créé dans l'urgence sans réelle concertation et cadrage et que l'Agence s'efforce depuis lors à rectifier le tir. M DURAND a annoncé au SNEP sa volonté d'éclaircir la situation en adaptant notamment le montant des décharges horaires au cas par cas, en fonction des spécificités des zones (nombre d'enseignants non qualifiés, nombre d'EEMCP2 en place, nombre d'établissements etc.), et de façon transparente et après discussion en Comité technique.

Mme DEBUCHY demande quelles seraient les zones à pourvoir en EEMCP2 EPS en priorité. Le SNEP rappelle les propositions qu'il avait faites au chef du secteur pédagogique (créations en Amérique du Sud - *90% de contrats locaux* -, en Amérique centrale et caraïbes *AMCECA - 97 voire 100% de CL* - et dans la Zone ibérique - *une demande avait été faite pour la rentrée 2014, demande refusée. Le dernier CPM refait cette demande pour la rentrée 2016 en proposant le glissement d'un support d'EEMCP2 de maths en EPS. Presque 80% de CL* -). Il est convenu que la contrainte du plafond d'emplois est un frein au bon développement de l'EPS et du sport scolaire dans le réseau AEFE. La doyenne fait référence au taux de 50% de titulaires que souhaite avoir l'Agence dans ses établissements. Le SNEP ironise qu'un taux de 50% de titulaires en EPS serait une révolution pour le réseau et c'est pourquoi il a demandé à l'Agence de tenir compte de la répartition des postes par discipline lors des redéploiements.

Le SNEP propose que le suivi du dispositif des EEMCP2 EPS soit fait annuellement dans un séminaire regroupant l'AEFE, l'IG EPS, les EEMCP2 EPS (*ou quelques-uns représentant leurs collègues pour diminuer les coûts*), avec la présence du SNEP hdF en tant qu'expert représentant des personnels enseignants d'EPS. Mme DEBUCHY ne peut qu'aller dans ce sens et rappelle que cela avait déjà eu lieu il y a deux ans lors des JIJ à Rabat. Le SNEP rappelle qu'il n'avait malheureusement pas été convié.

Thème 7 : Développement du sport scolaire

Avant de conclure cette audience, le SNEP souhaite faire un point rapide sur le sport scolaire. Il rappelle les résultats de l'enquête réalisée fin 2012 où quelques 42% des collègues interrogés n'avaient pas leur forfait AS de 3h. Le SNEP précise que la plupart des réponses avaient été faites par des résidents et que les chiffres seraient encore plus alarmants à l'échelle du réseau. Mme DEBUCHY estime que cela ne doit plus poser de problème avec la parution du décret sur le sport scolaire mais que pour les contrats locaux, cela est un peu plus compliqué visiblement. Le SNEP estime pour sa part que le problème est toujours d'actualité pour de nombreux résidents et que pour les contrats locaux, le problème ne devrait pas se poser vu que nous sommes dans des établissements français à l'étranger où sont appliqués les programmes français et la politique française en matière d'éducation. Le sport scolaire a donc toute sa place et tous les enseignants d'EPS du réseau devraient pouvoir bénéficier de leur forfait s'ils le désirent.

Le SNEP estime que si l'Agence inclus un volet EPS et sport scolaire dans l'enquête de rentrée, nous pourrions bénéficier de données précises sur l'ampleur du problème. Le SNEP rappelle aussi que bien souvent, du fait des horaires spécifiques des établissements à l'étranger, les élèves n'ont pas la possibilité de pratiquer du sport dans des clubs locaux, quand ceux-ci existent. Les AS de type France sont donc le lieu où les jeunes garçons et les jeunes filles du réseau (français ou étrangers) peuvent pratiquer de façon volontaire des APSA dans la continuité des cours d'EPS et où ils pourront pratiquer et utiliser la langue française. Les AS participent donc pleinement au rayonnement de la France et de la langue française.

CONCLUSION

Le SNEP remercie la doyenne pour cette audience et rappelle les chantiers qui devront être rapidement mis en œuvre :

- ✓ Création d'un groupe de travail sur la rédaction de la note/circulaire EPS AEFÉ,
- ✓ Organisation d'une campagne d'inspection à l'échelle du réseau afin de faire un état des lieux de la situation et recenser les besoins en FC avec l'aide des équipes en place,
- ✓ Insertions d'item spécifiques au sport scolaire et à l'organisation de l'EPS dans l'enquête de rentrée des établissements AEFÉ.

L'audience est levée à 12h30.